

Acte trentenaire 974

Par Brigittebordo, le 17/12/2020 à 15:10

Bonjour ma mère est en plein litige avec une autre famille concernant un terrain.

Il se trouve que la partie adversaire possède un acte trentenaire et que ma mère possède quant à elle un acte de propriété qui lui vient de feu son grand père .

Pensez-vous que l'acte trentaine peut l'emporter sur l'acte de propriété tout en sachant qu'elle n'a pas occupé le terrain .

Par youris, le 17/12/2020 à 15:18

bonjour,

le possesseur d'un bien immobilier peut en devenir propriétaire par la prescription acquisitive.

mais la possession doit satisfaire certaines conditions.

voir ce lien:

https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/action-usucapion-reconnaissance-propriete-immobiliere-17070.htm

salutations